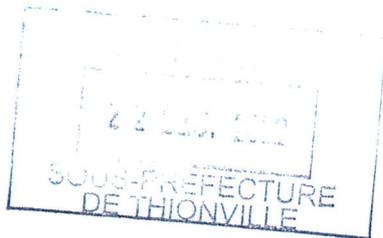




République Française
Département de la Moselle



DECISION 2022-118

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2251VVGA notifié le 5 octobre 2022, concernant les travaux de voirie sur VICC pour la création d'une voie verte à Hettange-Grande, rue de Gaulle – Zone d'activités – RD15, passé avec la Société COLAS et conclu pour un montant de 155 793,25 € H.T.,

Vu l'article 1.3 du CCAP permettant au pouvoir adjudicateur de confier au titulaire du marché en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article un :

Le marché de travaux ayant pour objet la réalisation de prestations similaires et concernant la création d'une voie verte à Hettange-Grande, rue de Gaulle - Zone d'activités - RD 15, est conclu le 19 décembre 2022 avec la Société COLAS à 57152 MARLY, et ce pour un montant de 75 019,00 € H.T.

Article deux :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 19 décembre 2022

Le Président
Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : 21/12/2022 Le Président

Publiée le : 21/12/2022

Transmise à la Sous-Préfecture le : 21/12/2022